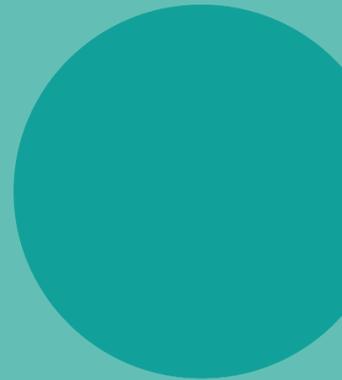
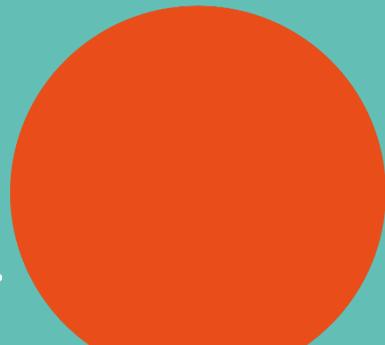


CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 10 octobre 2022



**Approbation du procès-verbal
du conseil municipal du 27 juin 2022**

Point 1 – Nantes métropole – rapport d'activité 2021



- Quelques éléments du paysage métropolitain
- Présentation de l'action de Nantes Métropole
- Synthèse financière de l'année
- Synthèse de l'activité des Pôles pour Nantes



La Métropole de Nantes regroupe 24 communes :

- Basse-Goulaine
- Bouaye
- Bouguenais
- Brains
- Carquefou
- Couëron
- Indre
- La Chapelle-sur-Erdre
- La Montagne
- Le Pellerin
- Les Sorinières
- Mauves-sur-Loire
- Nantes
- Orvault
- Rezé
- Saint-Aignan-de-Grand-Lieu
- Saint-Herblain
- Saint-Jean-de-Boiseau
- Saint-Léger-les-Vignes
- Saint-Sébastien-sur-Loire
- Sainte-Luce-sur-Loire
- Sautron
- Thouaré-sur-Loire
- Vertou



Avec **3745 agents (ETP)**, Nantes Métropole intervient au service de **655 000 habitants** en exerçant les principales **compétences suivantes** :

- ✦ Transports et déplacements
- ✦ Espaces publics, voirie, propreté et éclairage public
- ✦ Déchets
- ✦ Environnement et énergie
- ✦ Eau et assainissement
- ✦ Logement et habitat
- ✦ Développement économique
- ✦ Enseignement supérieur, recherche et innovation
- ✦ Emploi
- ✦ Europe et attractivité internationale

Nantes Métropole exerce également les principales compétences facultatives suivantes :

- Hébergement des gens du voyage
- Actions foncières : élaboration et gestion du programme d'action foncière
- Actions et réalisations en faveur des personnes handicapées
- Participation, à la demande et en concertation avec les communes, à l'aménagement de promenades le long des cours d'eau et à la valorisation des espaces naturels à vocation de loisirs et d'éducation à l'environnement
- Lutte contre les pollutions, la prévention des risques et notamment des risques majeurs
- Grands équipements, dont notamment le Zénith, la Cité des Congrès, le parc des expositions de la Beaujoire, le Musée d'Arts, le Muséum d'histoire naturelle, le Château des ducs de Bretagne et le Musée d'Histoire de Nantes, le Planétarium, le Musée Jules Verne, le Chronographe de Rezé, le stade de la Beaujoire, le palais des sports de Beaulieu, le Stadium...
- Équipements pour l'enseignement supérieur et la recherche



- Quelques éléments du paysage métropolitain
- Présentation de l'action de Nantes Métropole
- Synthèse financière de l'année
- Synthèse de l'activité des Pôles pour Nantes

Présentation de l'action de Nantes Métropole

- Une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante,
- Une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité,
- Une métropole engagée pour la transition écologique et énergétique.

La montée en puissance du projet métropolitain



- ❖ **Le pacte métropolitain, socle du dispositif pour plus de solidarité et d'efficacité**
- ❖ **Le pacte de gouvernance pour asseoir les relations entre les communes et la Métropole**
- ❖ **La coopération par l'alliance des territoires** : pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire (PMNSN), pôle Loire-Bretagne (PMLB), Pays de Retz
- ❖ **L'innovation et le numérique au service du bien commun** : soutien à la médiation numérique pour tous, Nantes Digital Week
- ❖ **Les partenariats institutionnels** : pierre angulaire d'un développement cohérent et complémentaire

Un dialogue citoyen qui s'affirme, une transition écologique en action, un projet de collectivité concerté



- ❖ **Le pacte de citoyenneté** : garant de la qualité et de l'efficacité des démarches participatives métropolitaines (convention citoyenne, débat public, concertation...)
- ❖ **La transition écologique au cœur des préoccupations**
- ❖ **Le projet de collectivité 2020-2026 construit avec une phase de recueil auprès des agents**



Une métropole tournée vers l'extérieur via des actions fortes et des partenariats fructueux

- ✦ **Une métropole ouverte à l'international** : partenariats au Québec, en Haïti, à Recife, soutien aux associations...
- ✦ **Une métropole au cœur des réseaux européens** : EUROCITIES, AFCCRE/CCRE, SGI Europe, accord privilégié avec Hambourg...
- ✦ **Un parcours de citoyenneté européenne et internationale** : dispositif Nantes Creative Generations, espace Europa Nantes, temps fort « AfriqueS à Nantes »...



L'offre touristique, vecteur de rayonnement

- ✦ **Une métropole créative et attractive** : Le VAN, le Voyage dans le Vignoble, Estuaire, la Galerie des Machines...
- ✦ **Le tourisme d'agrément** : une capacité d'adaptation démontrée dans un contexte sanitaire toujours très perturbé
- ✦ **Le tourisme d'affaires** lourdement impacté par la crise du Covid
- ✦ **Le tourisme de proximité** avec des sites valorisés dans les communes de la Métropole



Impulser une politique culturelle ambitieuse et soutenir le sport de haut niveau

- ✦ **Une politique culturelle tournée vers l'innovation** : Château des ducs de Bretagne, musée d'Arts, Chronographe, Muséum d'Histoire Naturelle, Musée Jules Verne, Planétarium...
- ✦ **Soutien au sport de haut niveau** : promotion de l'élite sportive, grands événements sportifs...

Développer l'enseignement supérieur et la recherche

- ✦ **Campus Nantes** : soutien de la Métropole par le biais de nouvelles conventions pour les 5 sites répertoriés (financement d'actions autour d'axes stratégiques)...
- ✦ **Nantes Université** : dernière étape de la construction collective de ce nouvel établissement public d'ESR
- ✦ **Les démarches Recherche-Formation-Innovation** : assurer la cohérence avec les filières d'excellence métropolitaine
- ✦ **Soutien à l'accueil de chercheurs internationaux (« Connect Talent »)**



Une métropole qui se veut novatrice et audacieuse



Accompagner la création, l'innovation et l'expérimentation :

- valorisation de l'innovation académique (dispositif Fil'Innov) ;
- soutien à l'entrepreneuriat étudiant (PEPITE, « Odysée », Mash up) ;
- aide à la création d'entreprises innovantes via le financement d'Atlantpole ;
- soutien aux pôles de compétitivité et aux clusters (Atlantpôle Biothérapies, Pôle EMC2, Pôle Mer Bretagne Atlantique...) ;
- développement de l'expérimentation (Nantes City Lab, projet européen « mySMARTLife ») ...



Soutenir les filières stratégiques et émergentes du territoire :

- santé du futur (Station S...) ;
- alimentation (Agropolia...) ;
- manufacturing (IRT, Nautilus...) ;
- maritime (Sailing Lab) ;
- numérique (French Tech Nantes...) ;
- Industries Créatives et Culturelles (Samoa...)...

Économie et emploi responsables : vers un modèle de développement plus sobre et inclusif

👉 L'économie en transitions

- Faire émerger et essayer des solutions pour encourager et accompagner les entreprises vers un développement économique responsable (soutien à l'entrepreneuriat, plateforme RSE)
- Accompagner les mutations économiques du territoire
- Soutenir les entreprises sur les champs de la transition écologique (Toits 100 % utiles, rénovation énergétique du tertiaire...)

👉 L'emploi et l'insertion professionnelle par l'insertion économique : services de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale, Fonds d'Aide aux Jeunes, levée des freins à l'emploi et prévention des discriminations, sécurisation des parcours vers l'emploi des plus fragilisés et des publics prioritaires...

👉 La programmation économique de la fabrique de la ville : la nécessaire prise en compte de l'enjeu écologique et du changement climatique dans l'étalement urbain

👉 Une alliance des territoires incontournable sur le plan économique : Pôle équilibre territorial et rural du Pays de Retz, Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, Communauté de Communes Erdre et Gesvres, Pôle Métropolitain Loire Bretagne



Un développement urbain ambitieux en faveur des habitants et de l'attractivité du territoire



Des lieux qui se transforment

- L'Île de Nantes : un projet urbain d'envergure pour consolider le cœur d'agglomération (village social et solidaire « 5 Ponts », Halle 6 Est du quartier de la création...)
- Le centre historique : un cœur de Métropole qui poursuit sa mutation (secteur Feydeau-Commerce, ancienne Maison d'arrêt, musée Dobrée...)
- Petite-Hollande – Bords de Loire : le projet « Loire au Coeur » se précise (quai de la Fosse, pont Anne-de-Bretagne, périmètre Hôtel Dieu...)
- Bas Chantenay, Pirmil-les-Isles...
- Les projets de la politique de la Ville dans le cadre de l'ANRU et hors ANRU (Grand Bellevue, Bottière Pin-Sec, Nantes-Nord, Dervallières, Château à Rezé, Plaisance à Orvault...)



- ### Des grands projets d'équipement structurants
- : nouvelle gare de Nantes, parking relais (P+R) Neustrie, bâtiment universitaire rue Bias, projet de transfert des installations ferroviaires de Nantes Etat, CHU et quartier de la santé

Présentation de l'action de Nantes Métropole

- Une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante,
- Une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité,
- Une métropole engagée pour la transition écologique et énergétique.



Produire des logements pour tous

- Une politique de peuplement métropolitaine structurée pour faciliter l'accès au parc social et la mobilité résidentielle des locataires
- Un Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 qui conforte les ambitions quantitatives et qualitatives de la politique de l'habitat métropolitaine
- Un rythme de production soutenu qui permet de dépasser les objectifs du PLH
- Une offre locative sociale forte qui se maintient
- Le logement abordable, une offre en progression
- La réponse aux besoins spécifiques en logement : étudiants/jeunes actifs, personnes en situation de handicap, personnes âgées, ménages défavorisés
- L'initiative métropolitaine pour l'habitat participatif : 6 projets en cours de construction en 2021
- L'amélioration du parc privé et social existant

L'accompagnement social lié au logement

- Le fonds de solidarité logement (FSL) : outil essentiel en faveur du maintien dans le logement
- Le Service d'intermédiation énergie (Slime) : outil complémentaire du FSL pour repérer des situations de précarité énergétique
- Le plan « logement d'abord » en faveur des personnes sans-abri et vulnérables

L'égalité, axe central du bien vivre ensemble

👉 Accueillir les gens du voyage

- Améliorer l'offre d'accueil en réalisant de nouvelles aires
- Accueillir les grands passages estivaux
- Développer une offre d'habitat en faveur des gens du voyage en ancrage territorial
- Favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté
- Changer le regard porté sur les gens du voyage

👉 Agir pour l'accessibilité universelle

- Renforcer les instances de concertation de Nantes Métropole
- Améliorer l'accessibilité de la Métropole (continuités piétonnes, transports en commun..)
- Agir pour un habitat inclusif

👉 Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes

- Favoriser l'entrepreneuriat féminin sur le territoire
- Appuyer les initiatives pour l'égalité salariale
- Soutenir les associations de lutte contre les violences faites aux femmes
- Faire progresser l'égalité femmes-hommes grâce à la culture et au sport
- L'égalité professionnelle au cœur de la gestion RH de la Collectivité

👉 Accueillir les migrants d'Europe de l'Est

- Résorber les campements illicites et accompagner leurs habitants dans une démarche d'insertion



Une métropole conçue pour favoriser la cohésion sociale



✦ Aménager une ville durable et accessible pour tous

- Lancement de la première modification du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)
- Approfondissement du projet de territoire pour tendre vers l'objectif du Zéro Artificialisation Nette
- Pilotage d'opérations d'aménagements en ZAC : près de 40 % de la production de logements



✦ Se mobiliser pour l'égalité des territoires

- Une feuille de route 2020-2026 partagée entre métropole et communes pour la politique de la Ville pour améliorer les conditions de vies des habitants, favoriser leur émancipation, changer l'image des quartiers populaires...
- Un appui aux initiatives locales qui s'amplifie (solidarité alimentaire, lutte contre la fracture numérique, amélioration et appropriation de l'espace public...)
- Une observation de la perception des habitants des quartiers populaires : nouvelle édition du Baromètre Cadre de vie

Présentation de l'action de Nantes Métropole

- Une métropole innovante, créative, attractive et rayonnante,
- Une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité,
- Une métropole engagée pour la transition écologique et énergétique.

Des objectifs climatiques et énergétiques à la hauteur des enjeux



🚩 Plan Climat Énergie et transition énergétique

- Un engagement de longue date et reconnu en matière de lutte contre le changement climatique
- L'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- La poursuite des dispositifs d'animation, conseils et accompagnements pour les particuliers
- L'accompagnement à la rénovation énergétique des maisons et copropriétés
- La rénovation énergétique des logements sociaux et du parc tertiaire
- Une politique publique de l'énergie volontaire
- Des réseaux de chaleur en expansion
- Un territoire producteur d'énergies renouvelables
- Des collectivités exemplaires indépendamment de leur taille
- L'optimisation de l'éclairage public, des panneaux lumineux et des commerces

Une politique de déplacements concertée, adaptée et en action



🚩 Déplacements urbains : la mise en œuvre des objectifs du PDU

- Mise en œuvre de la gratuité des transports en commun le week-end
- Nouvelle réglementation des livraisons dans le centre-ville nantais pour favoriser l'utilisation de véhicules propres
- Approbation du schéma directeur d'aménagement d'itinéraires cyclables
- Poursuite du déploiement de la ville apaisée dans les communes de la métropole...



Des réseaux de déplacements organisés, complémentaires et accessibles

- Une évolution de l'offre en septembre 2021
- Validation du schéma directeur d'accessibilité tous modes secteur aéroport
- Rénovation du tramway ligne 1 Feydeau – Commerce
- Poursuite de projets structurants pour améliorer la desserte, le maillage et l'accessibilité des territoires

Encourager une mobilité apaisée au bénéfice de tous les usagers



✦ Favoriser une mobilité de proximité douce et apaisée

- Une limitation de la circulation motorisée
- Des actions en faveur du vélo et des piétons
- Améliorer la sécurité routière et favoriser la prévention des scolaires

✦ Accompagner le changement de comportement de mobilité

- Les aides à l'achat de vélos
- L'accompagnement des entreprises
- Les actions de sensibilisation au changement de comportement
- La mise à disposition d'outils d'information multimodaux et l'ouverture des données

✦ Une offre de stationnement qui s'étoffe

- Parc-relais : l'offre se poursuit autour du réseau de transports collectifs
- Les parcs de stationnement dans le centre-ville de Nantes
- Les aires de covoiturage





Réduire, trier, collecter, valoriser les déchets

- ✔ La Politique Publique Déchets, au service de la transition écologique
- ✔ Un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- ✔ Sensibilisation des publics à la réduction et au tri des déchets
- ✔ Développement du compostage
- ✔ Prévention du gaspillage alimentaire
- ✔ Des déchèteries plus adaptées avec le développement de nouvelles filières
- ✔ La collecte des déchets optimisée
- ✔ Des déchets traités et valorisés



La gestion du cycle de l'eau

- ✔ L'accès à l'eau pour tous avec notamment le déploiement d'un réseau de fontaines publiques
- ✔ Usine de la Roche : 2^e phase des travaux en cours
- ✔ Assainissement : mise en service du biogaz sur la station d'épuration de Petite Californie
- ✔ L'autosuffisance en assainissement renforcée
- ✔ Poursuivre l'accompagnement de la gestion intégrée des eaux pluviales
- ✔ Révision du SDAGE Loire Bretagne : l'avis de Nantes Métropole

Préoccupations environnementales et services urbains



🚩 Préserver la biodiversité

- Préserver et reconquérir la biodiversité du territoire
- Étendre la part de l'arbre et préserver les forêts urbaines
- Soutenir et développer l'agriculture dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT)

🚩 Prévenir les risques et les pollutions

- Tendre vers un territoire résilient pour gérer les chocs et les surmonter
- Des dispositifs dédiés à la gestion des risques et des crises (CRAIOL, COPRE...)
- L'application locale de la directive européenne inondation
- Risques émergents, pollutions et nuisances : contribuer à la santé des habitants (Plan de Protection de l'Atmosphère...)
- Vidéoprotection : participation à la sécurisation et gestion de l'espace public

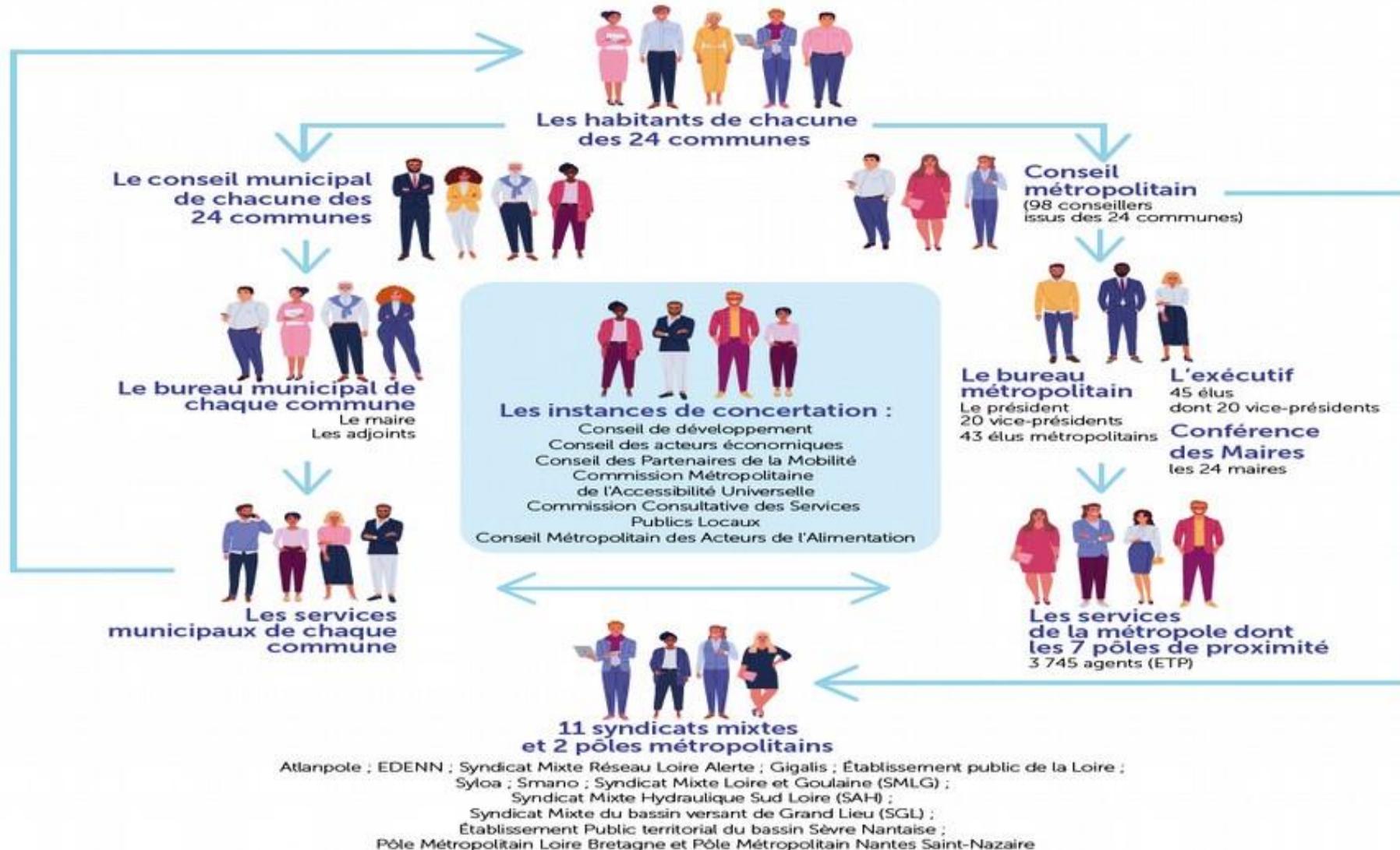




- Quelques éléments du paysage métropolitain
- Présentation de l'action de Nantes Métropole
- **Synthèse financière de l'année**
- Synthèse de l'activité des Pôles pour Nantes



L'intercommunalité au service des habitants de Nantes Métropole



🚩 L'année 2021 marque un rebond après la crise sanitaire...

La volonté de poursuivre résolument l'engagement au service des habitants en améliorant sans cesse l'offre de services

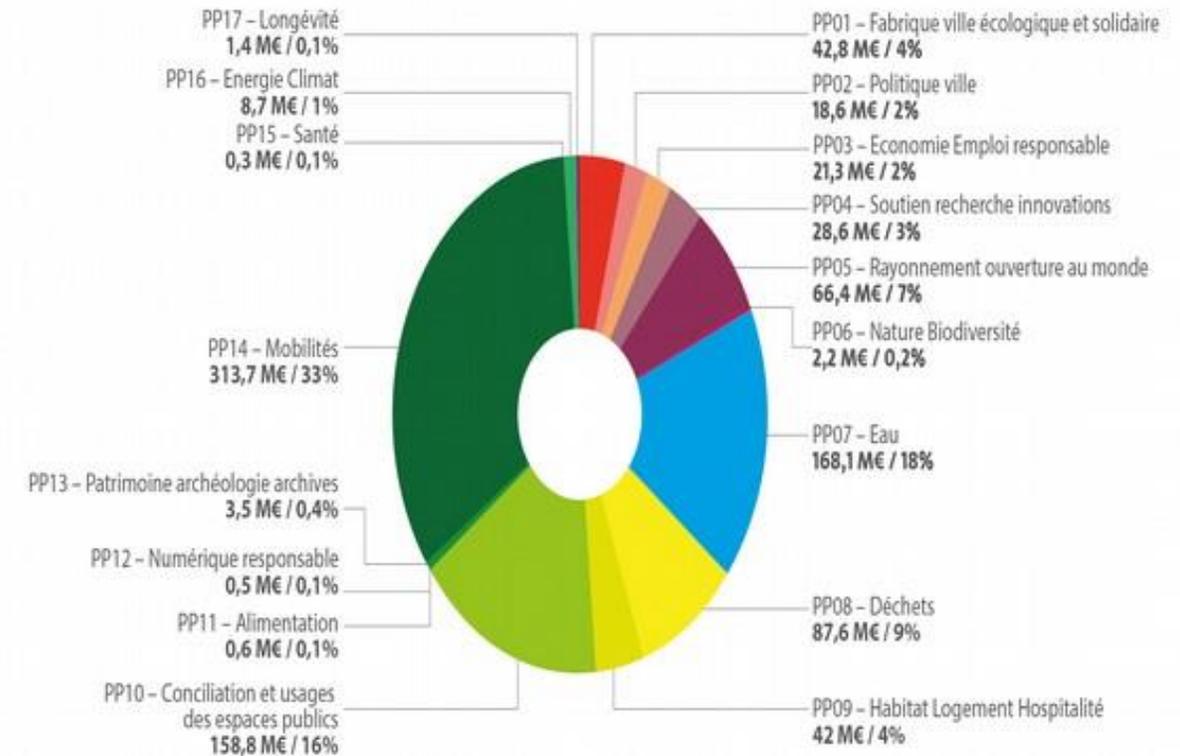
L'exercice 2020 avait été marqué par la crise sanitaire avec un impact de 40,3 M€ de baisse d'épargne ;

Le rebond du niveau d'épargne en 2021 ne permet pas encore de retrouver le niveau d'avant crise.

... et amorce le programme du mandat avec de nombreuses réalisations de politiques publiques, pour :



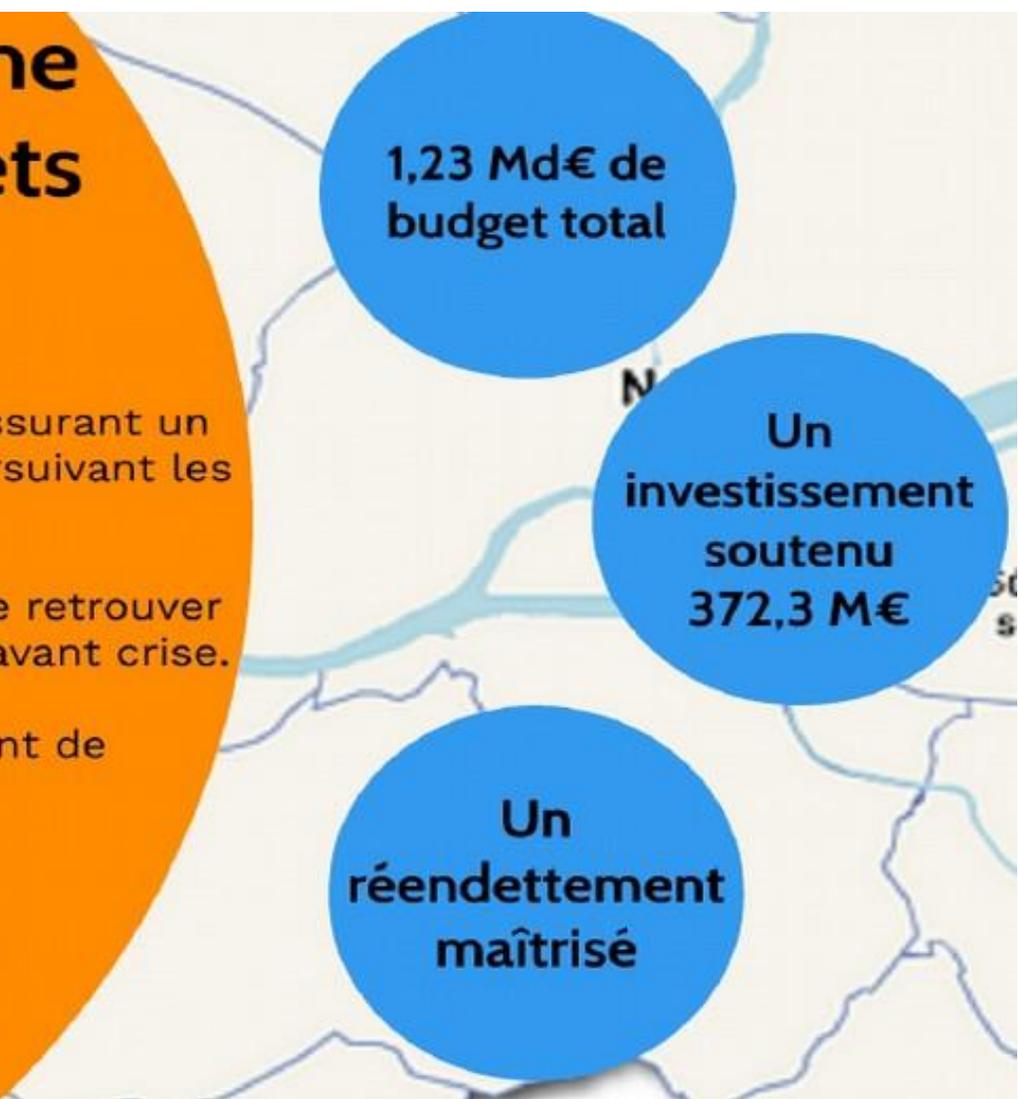
La structure des dépenses totales par politiques publiques en 2021
(fonctionnement + investissement, 965 M€ tous budgets confondus)



📌 Une situation financière saine fin 2021 :

Une situation financière saine malgré la poursuite des effets de la crise sanitaire

- La situation financière est saine fin 2021, tout en assurant un niveau d'intervention soutenu au territoire et en poursuivant les efforts d'investissement
- La stratégie financière appliquée en 2021 permet de retrouver des niveaux d'épargne qui se rapprochent de ceux d'avant crise.
- Les ressources propres et l'épargne nette permettent de financer 63,4 % des investissements.



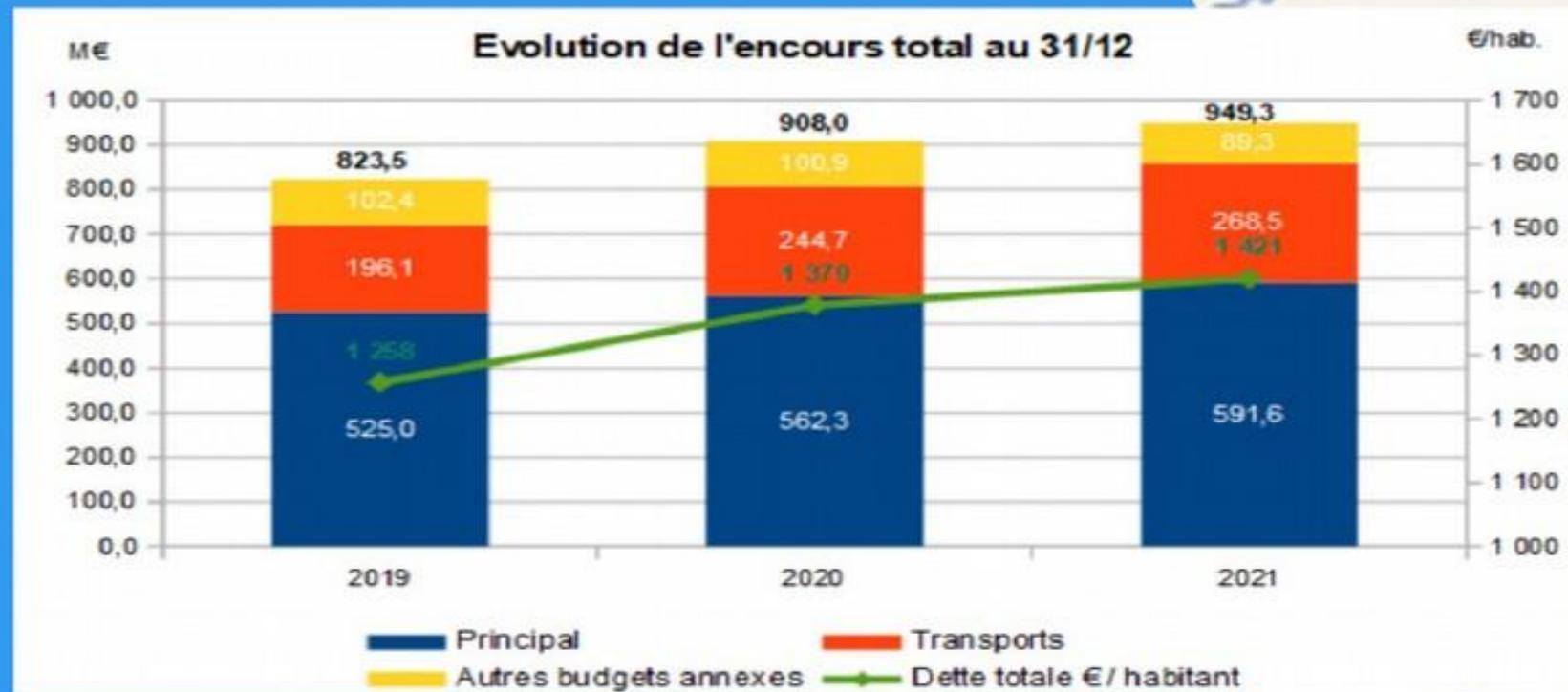
1,23 Md€ de budget total

Un investissement soutenu 372,3 M€

Un réendettement maîtrisé

🚩 Un ré-endettement programmé et maîtrisé :

Une dette maîtrisée : 949,3 M€

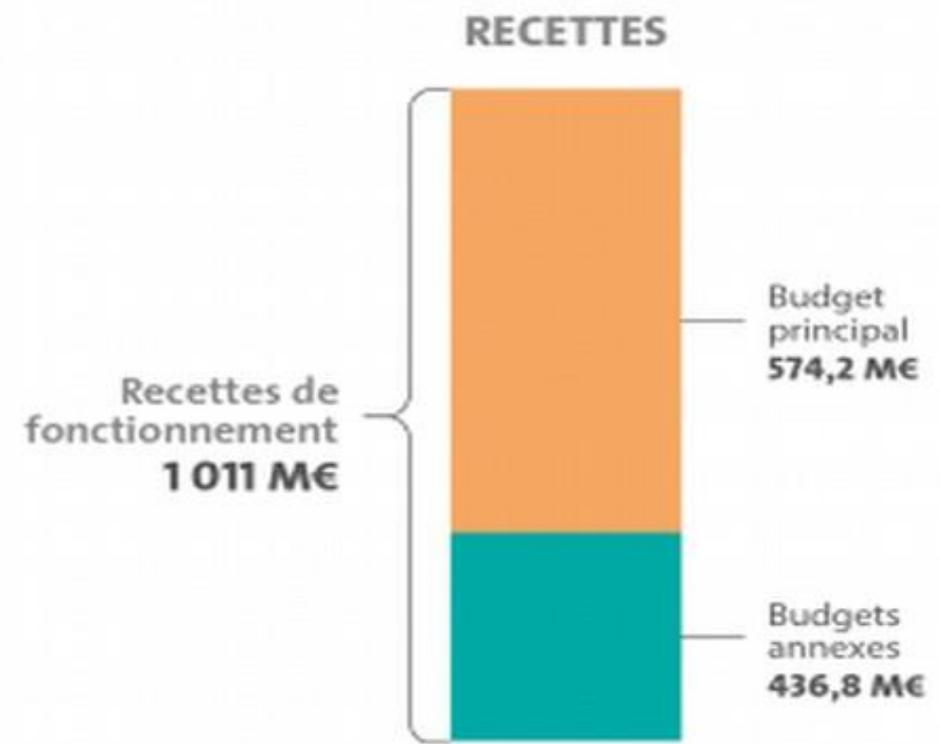
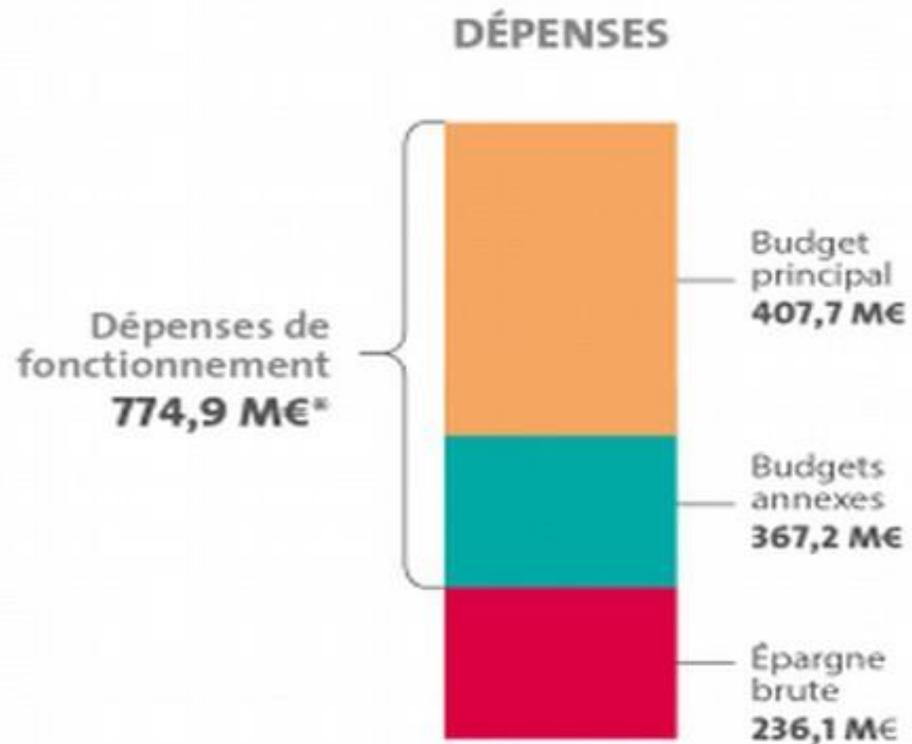


Un recours à l'emprunt maîtrisé (125,7 M€ mobilisés tous budgets) avec une capacité de désendettement nettement inférieure au seuil de 10 ans fixé pour la fin du mandat (4 ans au CA 2021)

- Les dépenses réelles, tous budgets confondus, s'élèvent à **1 231,5 M€**, dont **774,9 M€ pour le fonctionnement** :

Compte administratif global de Nantes Métropole 2021

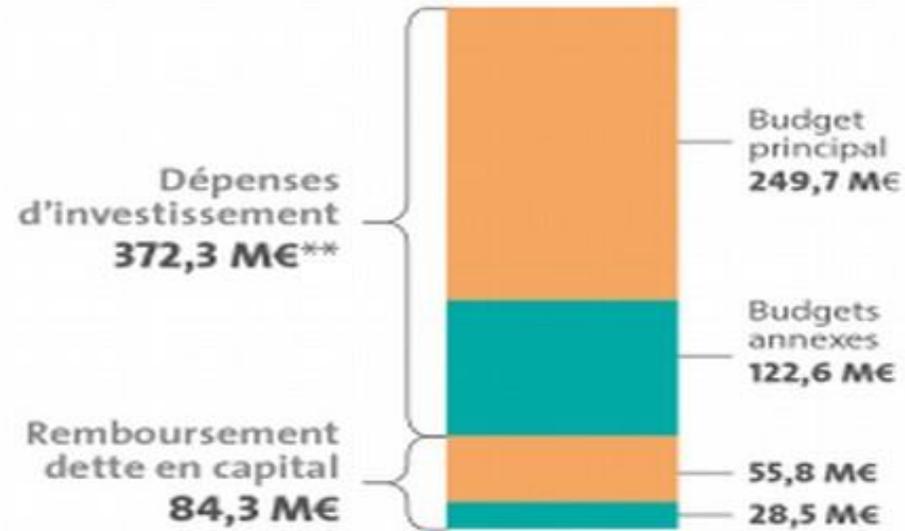
Fonctionnement : 774,9 M€



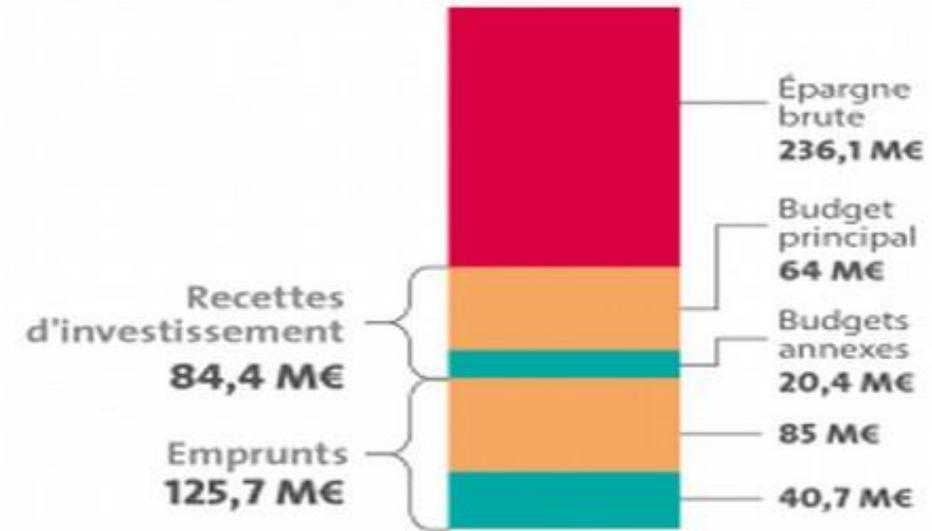
- Les dépenses réelles, tous budgets confondus, s'élèvent à **1231,5 M€**, dont **372,3 M€** pour les investissements réalisés :

Investissement : 372,3 M€

DÉPENSES



RECETTES



■ Épargne brute ■ Budget principal ■ Budgets annexes

M€ : Millions d'euros

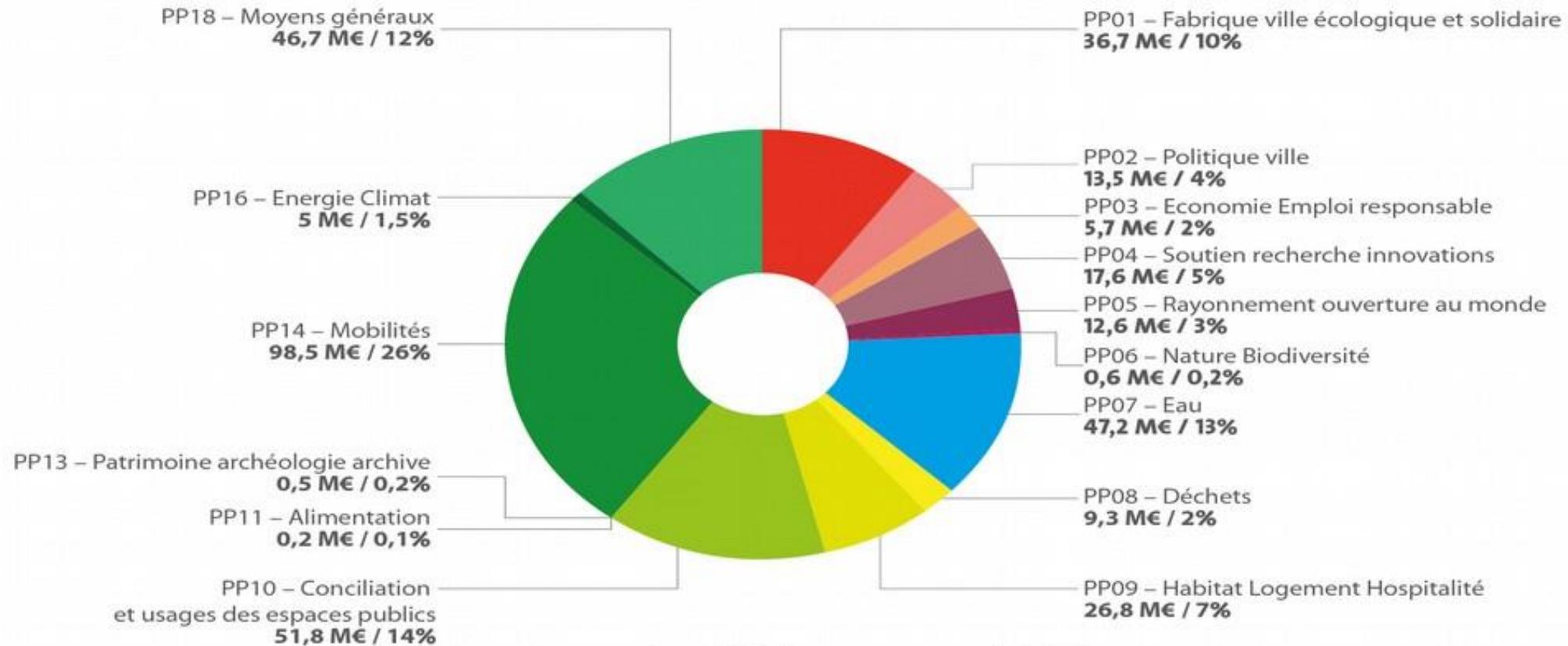
* Retraité des flux croisés entre budgets : 65,9 M€

** Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

372,3 M€ d'investissements réalisés, leur répartition par politique :

La structure des dépenses d'investissement par politiques publiques en 2021

(372,3 M€ tous budgets confondus, y compris moyens généraux*)



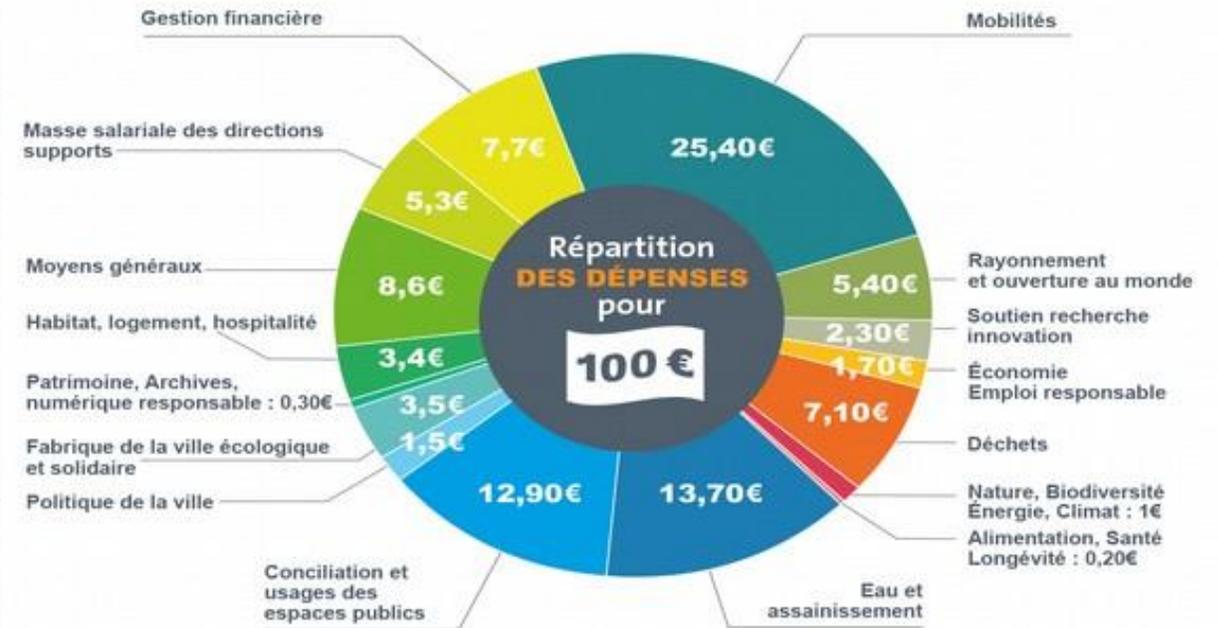
* Hors remboursement du capital de la dette pour un montant de 84,3 M€

Répartition des dépenses et recettes

Recettes pour 100 euros



Dépenses pour 100 euros



tous budgets contondus



- Présentation de l'action de Nantes Métropole
- Synthèse financière de l'année
- Synthèse de l'activité des Pôles



Pôle Loire Chézine

73 764 habitants

Dépenses 2021 du Pôle :

Fonctionnement : 1 190 759 €

Investissement : 6 874 370 €

Couëron

Voirie – Espace public

Principales opérations (PPI, ERS...)

- **Opérations PPI**

- Étude de requalification globale et réfections provisoires de la rue du Docteur Janvier
- Étude de création d'un nouveau carrefour entre le boulevard de la Libération et la rue de la Lionnière
- Études de maîtrise d'œuvre et étude faune / flore secteur de la Gâtine VM17

- **Voirie**

- Reprise de revêtement de chaussées, y compris structures au besoin, bordures et revêtement de trottoirs (par sections) : rue Alexandre Olivier, impasse du Verger, place Boris Vian, rue des Castors, rue de l'Avenir, place Charles de Gaulle
- Reprise de revêtement de chaussées et accotements (par sections) : VM26 route de la Montagne, VM81 route de Vigneux, rue des Brûleaux, rue de la Babinière, VM101 route de Saint-Étienne, rue du Pan Loup
- Reprise de revêtement de chaussées (par sections) : giratoire boulevard de l'Océan / rue Arsène Leloup, boulevard François Blancho, boulevard Paul Langevin

- **Petits travaux de proximité**

- Rénovation de la couche de roulement pour les voies : rue Guy Mocquet, impasse des Primevères, impasse de la Coulée et sur une partie de la rue Fernand Doceul
- Modification du régime de vitesse pour le village de la Bazillière : passage à 30 km/h et aménagement de la voirie

- **Aménagements SDA**

- Reprise de trottoirs rues Niescierewicz et Marcel de la Provote

Couëron

Voirie – Espace public

- **Éclairage public**

- Commande d'opérations d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'économie d'énergie, sur tout ou partie des points lumineux : rues du Stade, Yves Montand, Simone Signoret, Jacques tati, boulevards de l'Europe et François Blancho

Assainissement et eaux usées

- Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard de la Libération (130 ml entre les n°3 et n°41)
- Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jean Rostand (22 ml entre les n°24 et n°30)

Habitat et urbanisme

- **Urbanisme prévisionnel et études**

- Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) : modification n°1 engagée par délibération du 9 avril 2021. Le projet sera soumis à enquête publique courant 2022.
- Étude Bourg : mise au point fin 2021 du cahier des charges de consultation pour une étude de stratégie et programmation du renouvellement urbain du secteur Bourg. Annonce publiée en février 2022



Couëron

Habitat et urbanisme (suite...)

- **Urbanisme opérationnel**

- ZAC Ouest-centre-ville : 70 ha – 1 748 logements, dont 30 % de logement accession abordable et 25 % de logement locatif social. Phases 1, 2, 3, 5, 6 et 7 achevées (1 080 logements, sauf opération Harmonie Habitat 24 logements sous procédure judiciaire). Îlot de Bel Air (80 logements) achevé en 2021. Construction des logements de la Phase 4 (588 logements) ralentie pour rester en cohérence avec les objectifs de production du PLH. Prise en compte en 2021 de la gendarmerie comme nouvel élément de programme de la phase 4. Fin 2021, enquête réalisée auprès des habitants (traitement en cours). Remises d'ouvrages des phases 1, 2, 5 et 6 réalisées, phases 3 et 7 en cours. Achèvement de l'opération envisagé en 2027
- ZAC de la Métairie : 24,5 ha – 625 logements, dont 20 % de logement accession abordable, 30 % de logement locatif social et une résidence autonomie. Phases 1, 2 et 3 livrées (400 logements). Phase 4 (225 logements dont une résidence autonomie de 64 logements - le Lieu Merveilleux et un pôle santé) achevée en ce qui concerne les espaces publics. Dernières livraisons dont le Lieu Merveilleux programmées mi-2023
- ZAC Rives de Loire : 8 ha, reconversion d'un ancien site industriel en bord de Loire, environ 310 logements collectifs, dont 30 % de logement locatif social, à réaliser en 3 phases. Programmation soumise à réflexion, compte-tenu de la réalisation à court terme des objectifs de production inscrits au PLH
- Rue du Docteur Janvier : périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) institué au Conseil métropolitain d'avril 2016 pour environ 190 logements. 170 logements livrés en 2021. Travaux de requalification de la voirie à réaliser en 2022 (études PRO – DCE fin 2021/début 2022)
- Secteur Langevin : étude de faisabilité urbaine et financière confiée à LOD en 2021. Remise du rapport au premier trimestre 2022



Couëron

■ Habitat et urbanisme (suite)

- **Logement**

- Plan Local de l'Habitat : 40 logements autorisés en 2021, dont 9 logements locatifs sociaux, en deçà des objectifs du PLH pour la troisième année consécutive (190 à 210 logements par an, dont 30% de logements locatifs sociaux). Le taux de logements locatifs sociaux au premier janvier 2021 (17,89%) est en très légère progression par rapport à 2020 (17,85%).

- **Environnement, cadre de vie, agriculture, transition énergétique**

- Étude de faisabilité technique et financière d'une extension du réseau de chaleur Nord Chézine vers Couëron Bourg
- Déchèterie Barrière Noire : études de faisabilité et de programmation et préparation de la concertation publique prévue début 2022, études projet en 2022
- Ruisseau du Drillet : intervention en acquisition de berges au titre de la préservation de la biodiversité (en lien avec la ville de Saint-Herblain)
- Habitat : lancement en décembre 2020, pour 5 ans, du Programme d'Intérêt Général (PIG) Mon Projet Rénov – amélioration énergétique des copropriétés et du PIG Mon Projet Rénov Ménages sur la rénovation énergétique, la résorption de l'habitat indigne et l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap des ménages à revenus modestes

- **Chiffres clés**

- Autorisations d'urbanisme : 172 dossiers traités (dont 92 permis de construire)
- Foncier / déclaration d'intention d'aliéner au titre du droit de préemption urbain : 408 dossiers ayant donné lieu à 6 décisions de préemption (secteur Bourg)
- Foncier / notifications SAFER : 127 notifications
- Transactions foncières / classements, déclassements : 7 décisions

Couëron

■ Développement économique

- ZAC des Hauts de Couëron 3 : superficie de 80 ha, dont 50 ha cessibles. Nombre d'entreprises implantées : 59, représentant 1 861 emplois. Fin de commercialisation : reste un dernier lot 28 en cours de commercialisation sur la tranche centrale. Livraison en 2020 d'un programme artisanal sur la tranche Nord (2 277m² de SP) sur le lot 61 , fini de commercialiser en 2021. Le village d'activité héberge une vingtaine d'entreprises
- Échanges avec le club d'entreprises ECLA (Entreprises Couëronnaises Loire Atlantique / 40 entreprises adhérentes). Réalisation d'une enquête mobilité auprès des entreprises et des salariés de la ZAC Hauts de Couëron et de Pan Loup en 2019. Organisation d'une réunion de lancement des ateliers mobilité auprès des entreprises en janvier 2021, suivi de 2 ateliers de travail sur les actions au 1er semestre 2021, puis d'un atelier de restitution du plan d'actions partagé en septembre 2021
- Commerce : ZAC OCV, projet de boulangerie abouti. Place Charles Gide : accompagnement d'un commerçant suite à un sinistre. Travail à la reprise du local commercial
- Services : ZAC Métairie, 181 m² réservé par un ostéopathe, 2 kinésithérapeutes, 1 podologue. 69 m² réservé par une infirmière. Reste une cellule de 132m² disponible. Livraison au 3e trimestre 2022
- Suivi des projets d'extension des 2 principales enseignes commerciales du bourg et de la Chabossière.
- Carré de Couëron : accompagnement des entreprises dans la sortie de pépinière
- Barrière Noire : accompagnement d'un projet d'implantation d'une entreprise majeure du territoire. Suivi des négociations foncières avec les propriétaires privés
- Site des Essences aux Armées : reprise des échanges avec le Ministère des Armées pour la vente du site. Travail engagé pour la définition d'une position commune Métropole / Ville pour le devenir du site. Stratégie foncière posée pour répondre au Ministère
- Port Launay : accompagnement d'une entreprise en difficulté dans la recherche de repreneurs, fléchage de porteurs de projets de la filière nautisme et suivi. Rachat d'une partie des bâtiments par une entreprise dans la construction bois

Une démarche contractuelle
**renouvelée, impulsée par
le Pacte de gouvernance**

**Conseil métropolitain
Avril 2021**

Adoption du Pacte de
gouvernance

"Les Contrats territoriaux, nouveau cadre contractuel, sont élaborés à l'échelle des pôles de proximité.

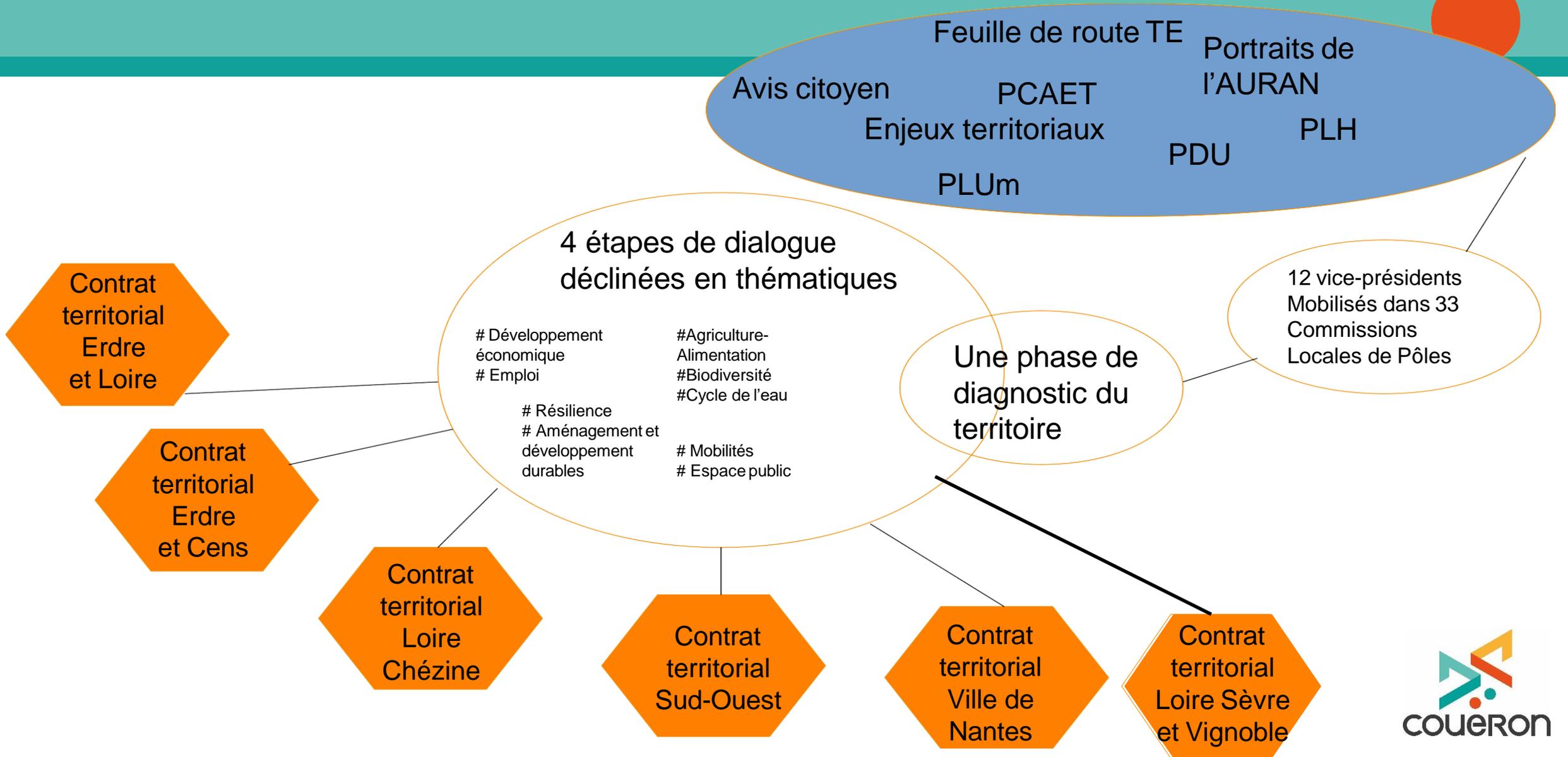
Ils reposent sur un diagnostic partagé avec les élus des territoires et un dialogue approfondi avec les politiques publiques métropolitaines.

Ils permettent de définir collectivement des enjeux des territoires, prenant en compte leurs spécificités, et se déclinent en plans d'actions à l'échelle du territoire de pôle et de chaque commune".

Point 2 – Contrat territorial Loire Chézine 2020 2026

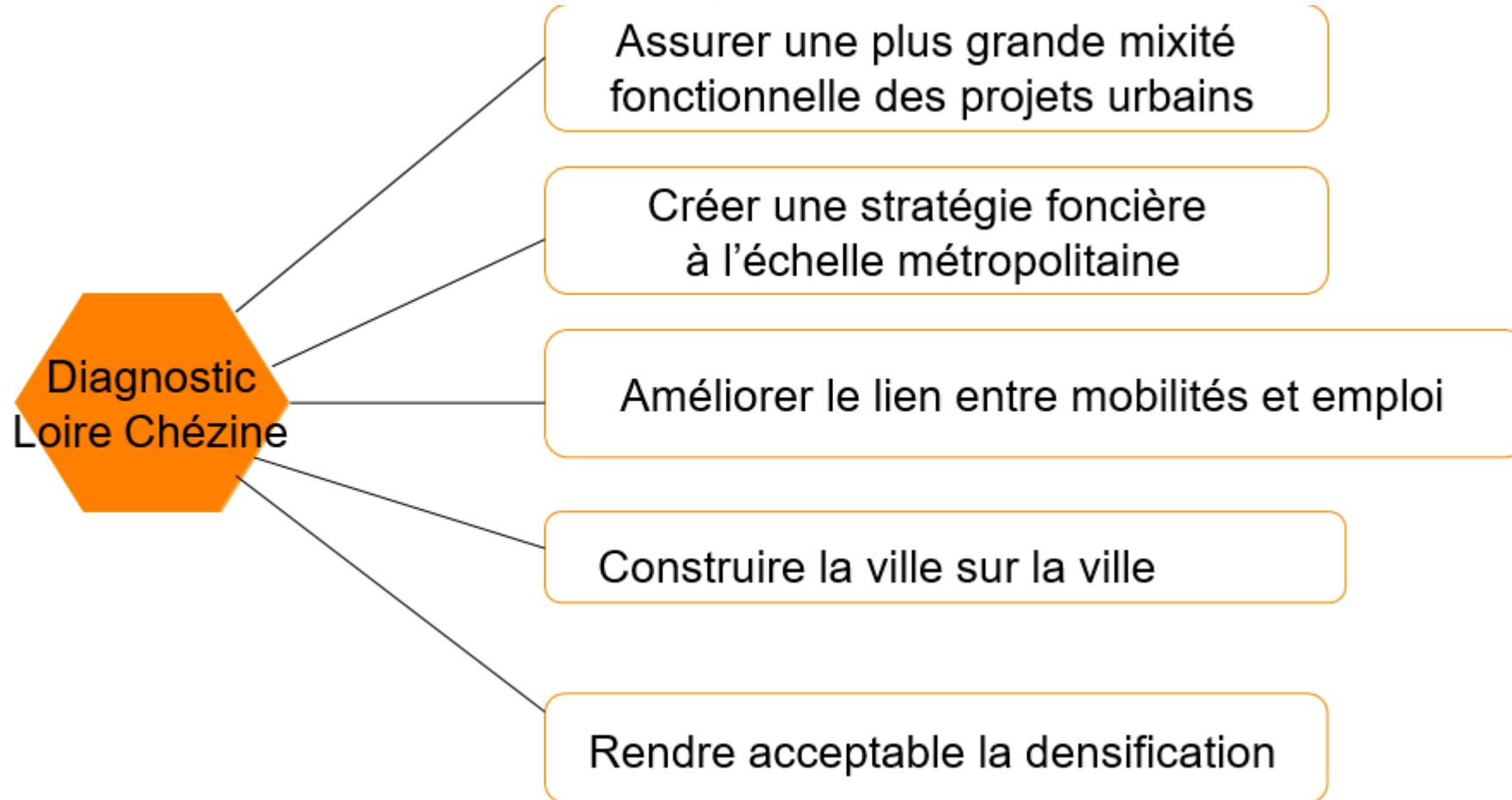
- Les « contrats territoriaux » sont la **nouvelle génération des contrats de codéveloppement**.
- Ils incarnent la promesse de **proximité** renouvelée avec les communes, affirmée dans le pacte de gouvernance, en apportant un espace de **dialogue renforcé** entre les politiques publiques métropolitaines et les communes, **associant les maires et les adjoints** / élus municipaux, en amont de l'écriture des politiques publiques.
- Le contrat territorial n'est pas une fin en soi, mais amorce un autre mode de faire, avec l'exigence de la poursuite de ce dialogue sur **tout le cycle de vie des politiques publiques** et des projets métropolitains.
- **L'implication des élus municipaux** et des vice-présidents et élus métropolitains a été essentielle pour réussir la démarche de nouvelle contractualisation, qui contribue à incarner la promesse du Pacte de gouvernance d'un dialogue renforcé avec les communes.

Point 2 – Contrat territorial Loire Chézine 2020 2026

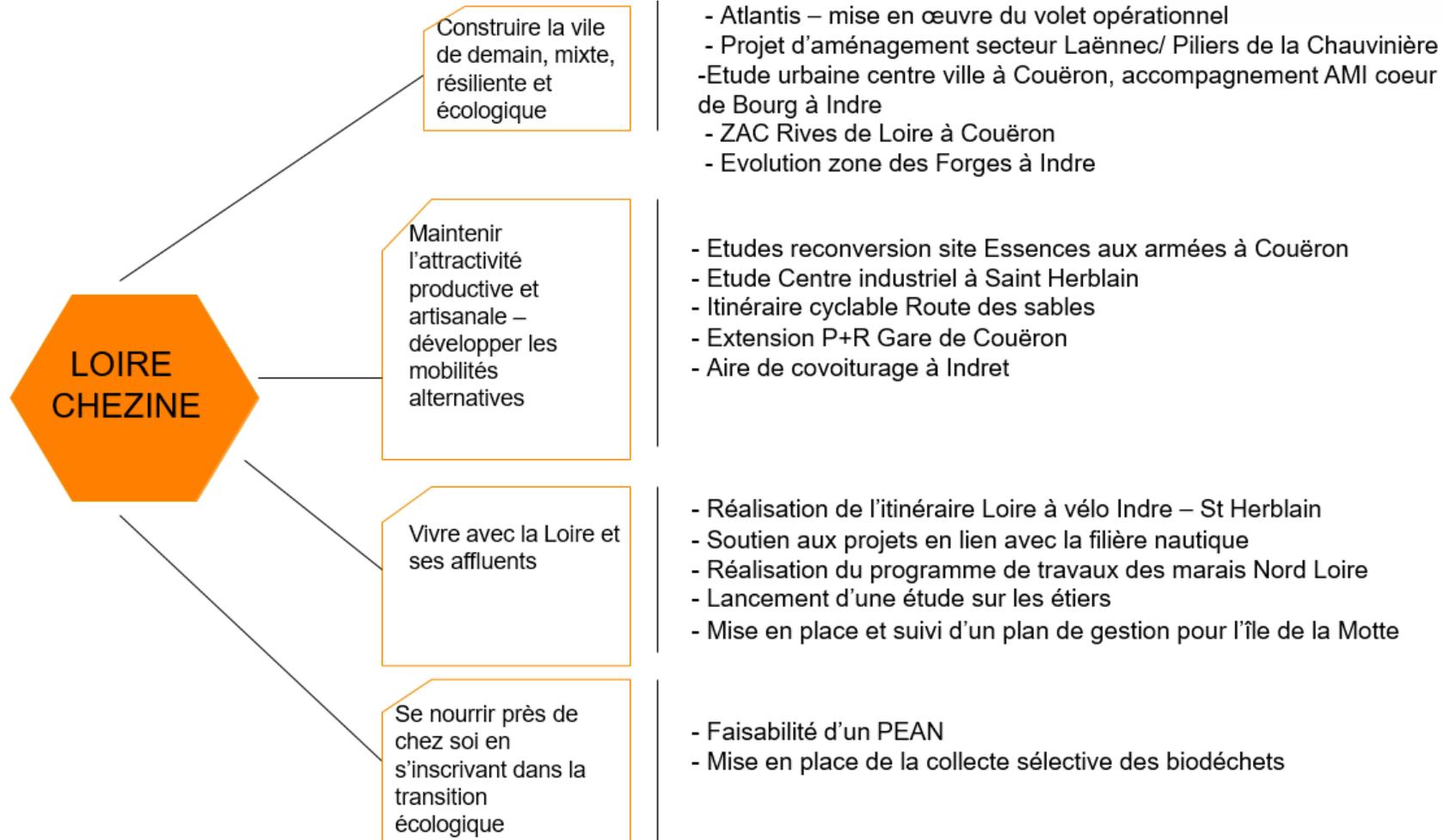


Quelques enjeux

clés issus de la phase de diagnostic



Quelques projets territoriaux



- **Le Guide d'actions opérationnelles**



The image shows a screenshot of a spreadsheet or database table. It has a blue header row and several columns of text. The text is too small to read, but it appears to be a list of actions or data points related to the operational guide.

Pacte de gouvernance : « Les actions font l'objet d'une évaluation annuelle. »

Le Guide d'action opérationnelle est l'outil de suivi et d'évaluation des contrats territoriaux

=> présentation de la cartographie associée au Guide d'Actions Opérationnelles

Légende des actions

14 Actions non géo-localisables

9 Actions localisables



Les lieux



Les projets à l'étude
localisation non définie



Les périmètres



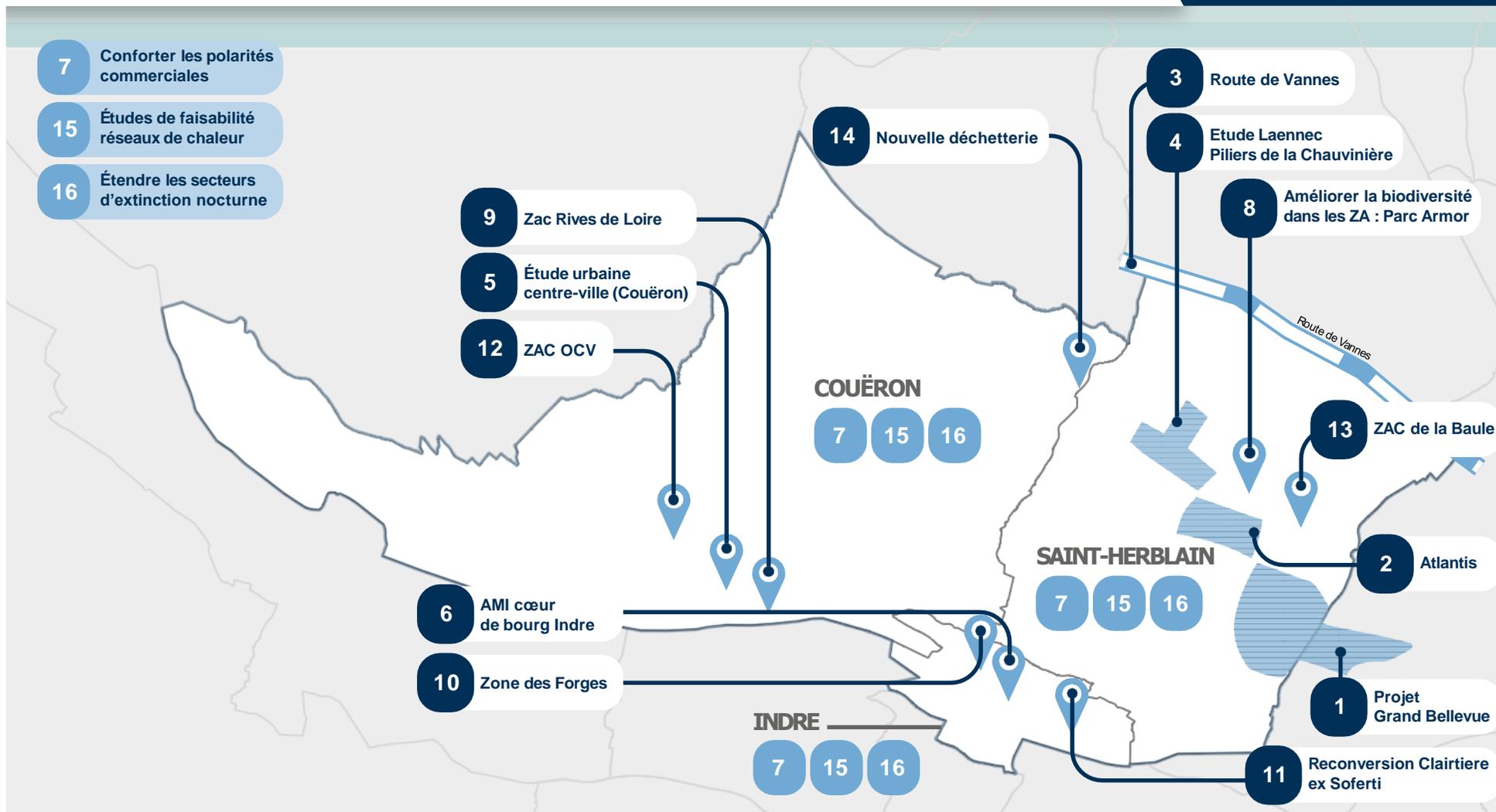
Les axes



Les projets non localisables

— Limites des communes

— Pôle de proximité



Légende des actions

14 Actions non géo-localisables

9 Actions localisables

Les lieux

Les projets à l'étude
localisation non définie

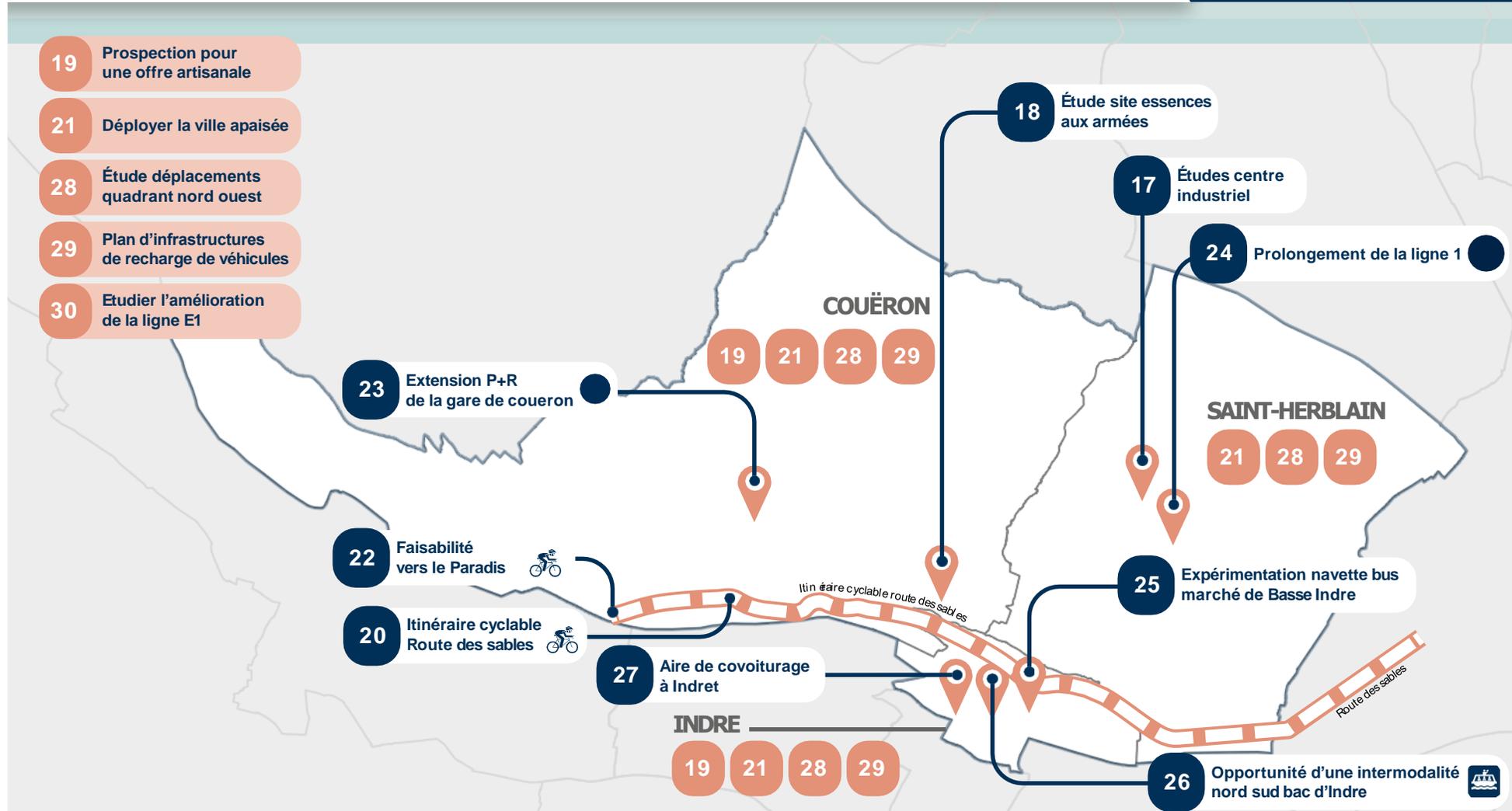
Les périmètres

Les axes

Les projets non localisables

Limites des communes

Pôle de proximité



Légende des actions

14 Actions non géo-localisables

9 Actions localisables

Les lieux

Les projets à l'étude
localisation non définie

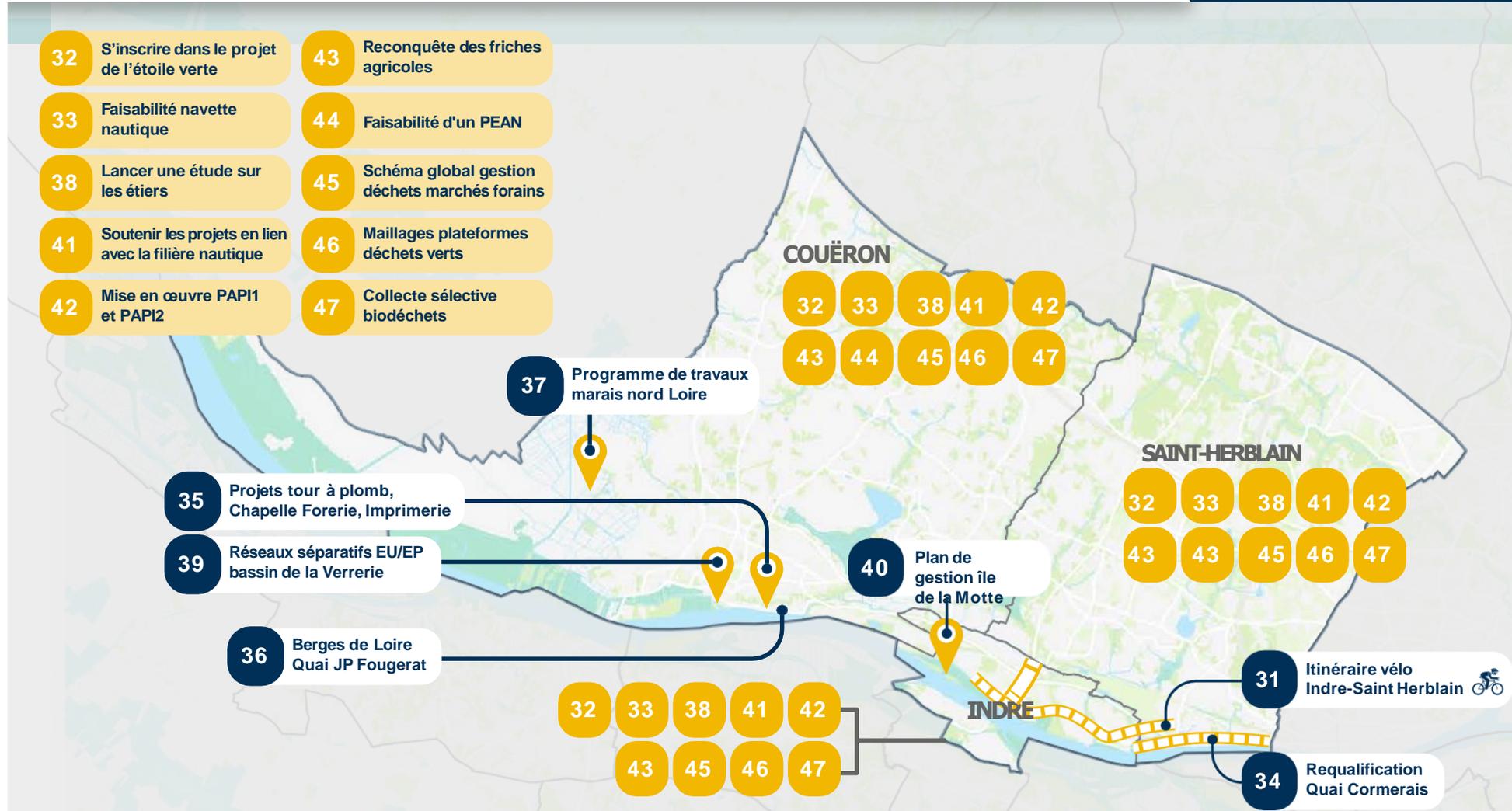
Les périmètres

Les axes

Les projets non localisables

Limites des communes

Pôle de proximité



Point 3 – Plan de sobriété énergétique : principes et démarche

Point 4 – la Gerbetière – approbation de la convention annuelle avec Nantes métropole pour le versement d'un fonds de concours

Le conseil métropolitain a approuvé, lors de la séance du 28 juin 2016, le principe et les critères d'un soutien financier de Nantes Métropole au bénéfice des communes assurant la gestion de sites à vocation touristique et à rayonnement métropolitain.

Selon les critères et modalités d'attribution explicités et approuvés au conseil métropolitain du 8 octobre 2021, **le site de La Gerbetière – Maison Audubon** s'inscrit dans le dispositif et bénéficie depuis plusieurs années du fonds de concours en fonctionnement. La commune de Couëron bénéficiera cette année pour la première fois d'une aide au titre de l'investissement pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieur du site.

Aussi, il convient d'approuver la **convention annuelle** pour l'année 2022 portant sur un montant de **participation en fonctionnement à hauteur de 3 255 €** et un montant de **participation en investissement de 25 000 €**.

Point 5 – Groupement de commandes métropolitain pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz et services associés – autorisation de lancement des appels d'offres ouverts pour la conclusion d'accords-cadres

Par délibération en date du 18 décembre 2017, la ville de Couëron a approuvé l'adhésion au groupement de commandes métropolitain relatif à la passation des marchés de fournitures et d'acheminement d'électricité, de gaz et services associés.

Pour ce faire, une convention de groupement, d'une durée de 9 ans, a désigné Nantes Métropole en tant que coordonnateur, en charge de mutualiser, pour les comptes des membres du groupement, la passation, l'attribution, la signature et la notification des accords-cadres et des marchés subséquents requis.

A l'issue de la phase de notification, chaque membre demeure responsable de l'exécution des contrats. A ce titre, il décide notamment librement de l'ouverture ou de la fermeture des points de livraison.

Point 5 – Groupement de commandes métropolitain pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz et services associés – autorisation de lancement des appels d'offres ouverts pour la conclusion d'accords-cadres

Dans le cadre de ce groupement de commandes, il est proposé **de lancer une nouvelle procédure de consultation correspondante**. La commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur.

les besoins propres de la commune représentent :

- Pour l'électricité, un volume annuel de **2090 MWh, soit un montant estimatif de 425 000 € TTC.**
- pour le gaz, un volume annuel de **3 753 MWh, soit un montant estimatif de 330 000 € TTC.**

Afin d'intégrer les enjeux de la transition énergétique dans l'acte d'achat, l'accord-cadre offrira la possibilité à chacun des membres du groupement de commandes d'acheter de l'électricité et/ou du gaz d'origine renouvelable.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, Nantes Métropole lancera des accords-cadres, pour les besoins en électricité et les besoins en gaz, permettant de référencer des fournisseurs, qui seront mis en concurrence régulière pour l'attribution de marchés subséquents.

Point 6 – Extension de l'accueil péri-éducatif de l'école Paul Bert – approbation de la convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'allocations familiales de Loire Atlantique

La hausse des effectifs scolaires a conduit pour la rentrée 2021 à l'ouverture d'une 8ème classe au sein de l'école élémentaire Paul Bert, en lieu et place d'un espace dédié à l'accueil périscolaire. La pause méridienne et les ateliers Ville concentrent plus de 80 % des enfants scolarisés, des ajustements dans le fonctionnement et un recours renforcé aux locaux municipaux de proximité (mille-club, gymnase Moisan, salle de restauration) ont permis de pallier à l'impossibilité de créer un nouvel espace. Néanmoins ces choix ont impliqué des contraintes fortes autant pour le personnel que pour les enfants : déplacement des enfants sur des temps contraints, renforcement de l'encadrement, mutualisation très forte des espaces, tels que le mille-club, ne présentant pas les conditions propices à un accueil de qualité.

La création d'espaces complémentaires dédiés aux activités péri-éducatives est devenue nécessaire pour assurer l'accueil des enfants et des équipes éducatives dans de bonnes conditions. L'équipement sera accessible aux enfants sur l'ensemble des temps péri-éducatifs : accueil périscolaire, pause méridienne, ateliers Ville, ALP du mercredi après-midi.

Point 6 – Extension de l'accueil péri-éducatif de l'école Paul Bert – approbation de la convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'allocations familiales de Loire Atlantique

Le projet vise à créer un espace périscolaire de près de 120 m² avec un lieu de stockage – une régie pédagogique, un local d'entretien, un espace administratif avec connexion au service informatique, deux salles d'activités communicantes avec toutes deux un accès extérieur direct. L'implantation sur le site permet une liaison directe aux sanitaires enfants / adultes et une connexion rapide et sécurisée à la cour. La circulation globale du site tient compte également de ce nouvel équipement classé ERP 5ème catégorie. Ce nouvel équipement péri-éducatif bénéficiera également d'un accès sur un espace de type jardin pédagogique partagé avec l'école Paul-Bert.

Le conseil d'administration de la CAF en date du 24 mai 2022 a décidé d'accorder **une subvention d'investissement de 180 000 € sur un montant total prévisionnel des travaux de 364 060 € HT**. Aussi, il convient d'autoriser la conclusion d'une convention d'objectifs et de financement qui précise les engagements respectifs de chaque partie.

Point 7 – Contribution de la Ville aux frais de scolarité des enfants couëronnais au sein des écoles Diwan de Nantes et St Herblain – année scolaire 2021-2022

Les associations gestionnaires des écoles Diwan de Nantes et de Saint-Herblain ont exprimé auprès de la Ville de Couëron une demande de contribution au titre des enfants couëronnais scolarisés au sein de leurs établissements respectifs pour l'année scolaire 2021-2022. Ces deux écoles sont sous contrat d'association avec l'Etat.

La loi n°2021-641 du 21 mai 2021, relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, est venue modifier l'article L442-5-1 du Code de l'Education relatif à la participation des communes de résidence (si elles ne disposent pas d'école bilingue) aux frais de scolarité des élèves dans un établissement privé du premier degré sous contrat d'association proposant un enseignement bilingue sur la commune d'accueil.

La loi du 21 mai 2021 a supprimé la notion de « *volontaire* » pour retenir le caractère obligatoire de la contribution des collectivités.

L'article L.442-5-1 du code de l'éducation précise les modalités de calcul de la contribution. Sur cette base, la participation de la commune de résidence pour chaque élève scolarisé à l'école Diwan est égale, soit au coût moyen d'un élève du public de la commune d'accueil (Nantes / Saint-Herblain), soit à celui de la commune de résidence (Couëron), en retenant le moins élevé des deux.

Point 7 – Contribution de la Ville aux frais de scolarité des enfants couëronnais au sein des écoles Diwan de Nantes et St Herblain – année scolaire 2021-2022

Ces éléments étant posés et étant entendu les charges de fonctionnement des écoles publiques de la Ville de Couëron et des Villes de Nantes et de Saint Herblain, il appartient à la Ville de Couëron de verser une participation financière pour l'année scolaire 2021-2022 à :

- l'association d'éducation populaire Diwan Bro Naoned (Nantes) à 3 418,68 € ;
- l'association d'éducation populaire Diwan Santervlan (Saint-Herblain) à 2 051 €.

Point 8 – Convention entre la commune de Couëron et l'ATDEC de Nantes Métropole

Présentation

L'ATDEC (*Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes Métropole*) est née de la fusion de la Mission locale et de la Maison de l'emploi de Nantes Métropole. Elle regroupe les services de la **Mission locale** (accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans), la **Maison de l'emploi** et le **PLIE** (accompagnement du public de plus de 26 ans, non bénéficiaires du RSA).

Son ambition :

- faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des publics les plus en difficulté ;
- déployer une offre de services aux publics, adaptée aux réalités locales et équilibrée sur le territoire métropolitain ;
- proposer une offre de services spécifiques, vers les acteurs économiques de la métropole, susceptibles de recruter et/ou former les publics prioritaires.

A ce titre, les équipes de l'ATDEC de Nantes Métropole proposent des parcours **d'accompagnement adaptés aux spécificités de chacun** en **travaillant étroitement avec les différents acteurs institutionnels, associatifs et économiques engagés dans le développement économique du territoire.**



Point 8 – Convention entre la commune de Couëron et l'ATDEC de Nantes Métropole

Contenu de la convention

La convention a pour objet principal la mise à disposition de locaux et de matériel par la Ville au bénéfice de l'ATDEC pour la tenue de permanences sur le territoire de Couëron. Chaque espace mis à disposition permettra d'effectuer une permanence dédiée à chaque public :

- **Espace 15-25 ans "Le Quai"** :
 - permanence assurée par la Mission locale sur rendez-vous, tous les mardis et jeudis après-midi de 14h à 17h ;
 - Accueil sur le flux les mardis après-midi de 14h à 17h pour les jeunes dans une démarche emploi/formation.
- **Médiathèque Victor Jara** : Permanence mensuelle sur rendez-vous : « rdv de l'emploi : booster votre recherche ».
- **Relais mairie de Couëron** : Espace d'accueil pour les bénéficiaires du PLIE, sur rendez-vous, tous les mardis par quinzaine (Du mardi au vendredi, de 9h00 à 12h00).

La mise à disposition des lieux et des équipements au partenaire est gratuite. Le personnel de l'ATDEC assure les permanences.

Calendrier préliminaire

- *1^{er} décembre 2022 : mise en place effective de la convention pour une durée de 3 ans.*
- *2 décembre 2022 : premier atelier « rdv de l'emploi : booster votre recherche » à la médiathèque.*



Point 9 – Fonds d'aide aux jeunes (F.A.J.) – avenant n°2 à la convention

Le FAJ est dispositif départemental de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés pour la plupart entre 18 et 25 ans. Il octroie essentiellement des aides financières individuelles versées le plus souvent à titre subsidiaire lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être mobilisés.

La gestion financière et comptable du FAJ est confiée par Nantes Métropole à l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC) – Mission Locale de Nantes Métropole.

Le financement du fonds est assuré par Nantes Métropole, et les autres collectivités et les organismes de protection sociale peuvent y participer.

Une convention régit cette gestion. Elle est arrivée à échéance au 31 décembre 2021.

Nantes Métropole propose une prolongation de deux ans pour laisser le temps d'un travail de bilan et de réflexion pour le renouvellement de la convention. Ce renouvellement aura vocation à tenir compte des évolutions récentes apportées au règlement intérieur lors du Conseil métropolitain du 16 octobre 2020 :

- élargissement de l'accès du fonds d'aide aux jeunes dès 16 ans ;
- augmentation du plafond de l'aide à la subsistance en urgence.

Point 10 – Relais Info Jeunes au Quai – expérimentation – signature d’une convention avec Infos Jeunes Pays de la Loire

Une **expérimentation** a été lancée en 2022 par le ministère de l’Education nationale et de la Jeunesse et le Réseau Infos Jeunes Pays-de-la-Loire (anciennement CRIJ).

Un déploiement des Relais Info Jeunes (RIJ), basés sur des **structures existantes**, déjà en contact avec des jeunes est programmé.

Les objectifs d’un Relais Info Jeunes :

- **Accueillir** les jeunes et leur donner un **premier niveau d’information**
- **Aiguiller** vers les ressources documentaires, dans une logique **d’autonomisation** des jeunes dans leurs recherches.
- **Mettre les jeunes en lien** avec la structure Infos Jeunes la plus proche.
- Une **expérimentation d’un an** dans le cadre d’un conventionnement tripartite : Etat / Réseau Infos Jeunes Pays-de-la-Loire / Ville.
- Un **bilan intégré en deux étapes** : intermédiaire à 6 mois, puis à la fin de l’expérimentation.

Thématiques variées couvertes par un RIJ :

Etudes, logement, emploi et formation, vie quotidienne, santé, loisirs et culture, etc.

Des ressources du Réseau Infos Jeunes qui appuient cette expérimentation :

- Outils et des ressources du réseau (formats papier et numérique)
- Formation d’un agent référent au sein de l’équipe jeunesse
- Soutien à l’aménagement mobilier et/ou informatique
- Plan de communication globale du réseau

Point 11 – Chantiers Plan Job – animation et mise en œuvre – convention relative à la constitution d'un groupement de commandes entre Nantes, St-Herblain et Couëron



Un **dispositif d'autonomie et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes**, né en 2004 à Nantes.

L'opportunité est donnée de l'étendre à d'autres collectivités via la constitution d'un accord de groupement pour la période 01/01/2023 à 31/12/2026.

Une mission ponctuelle
de 2h30 de travail et 30 mn de pause citoyenne

Un « vrai contrat »
avec une
rémunération des
jeunes au SMIC
horaire

Groupe de 4 à 6
jeunes de 16 à 21 ans

Encadrement assuré
par un
accompagnateur
technique et
pédagogique

Trois domaines d'action
En appui des collectivités et de la vie associative

Le cadre de vie et
l'environnement du
territoire

L'appui aux
manifestations festives
(culturelles, sportives,
etc.)

La dynamisation des
territoires (actions à
visée sociale, solidaire,
éducative)

Un prestataire retenu pour 4 ans
(marché public)

Coordination du dispositif

Mise en œuvre

Point 11 – Chantiers Plan Job – animation et mise en œuvre – convention relative à la constitution d’un groupement de commandes entre Nantes, St-Herblain et Couëron

Le cadre budgétaire

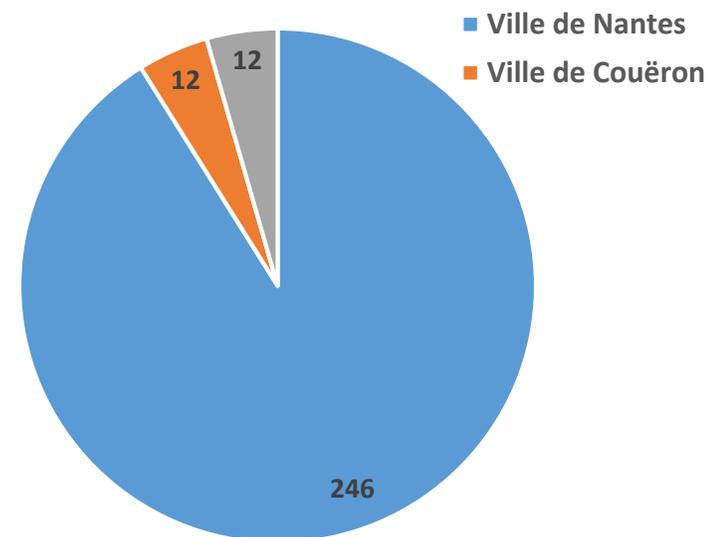
Base de référence : le marché 2019/2022 entre la Ville de Nantes et Léo Lagrange Ouest, portant sur un volume de 216 chantiers par an, impliquant 5 jeunes en moyenne

Chaque membre du groupement finance la **prise en charge des chantiers** qui lui sont rattachés (salaires des jeunes, rémunération des encadrants pédagogiques, frais généraux liés aux contrats de travail)

Coût total par chantier = 832,14 €

Projection pour la Ville de Couëron = 9 985,68 € par an
(estimation pour 12 chantiers par an avec 5 jeunes en moyenne)

Répartition des chantiers par commune



Possibilité d’ajustement dans la limite de **270 chantiers annuels**

Point 12 – Budget principal de la ville - approbation de la décision modificative n°2

La présente délibération a pour objet de procéder à des modifications budgétaires, en dépenses et en recettes, qui sont devenues nécessaires en cours d'exécution budgétaire.

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
Total des recettes de fonctionnement		0,00 €	0,00 €
Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
012 – Charges de personnel	300 000,00 €		300 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement		- 300 000,00 €	- 300 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	300 000,00 €	- 300 000,00 €	0,00 €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
021 - Virement de la section de fonctionnement		- 300 000,00 €	- 300 000,00 €
Total des recettes d'investissement		- 300 000,00 €	- 300 000,00 €
Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
16 – Emprunts et dettes assimilées	- 300 000,00 €		- 300 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	- 300 000,00 €		- 300 000,00 €

Point 13 – Titres restaurant - modification du règlement

Le règlement de titres restaurant a été mis à jour au 1^{er} janvier 2022 afin d'intégrer les nouveaux régimes de travail mis en place.

Lors de cette mise à jour, le cadre d'octroi des titres restaurant s'effectuait, comme auparavant, en attribuant à chaque agent un nombre de titres restaurant en fonction de la fourchette de taux d'emploi dans laquelle il se trouvait.

Afin de mieux correspondre à la réalité, **il est proposé d'effectuer l'octroi au réel du taux d'emploi avec un arrondi au plus proche. Aussi le tableau d'octroi en page 3 du règlement est modifié.**

Nouveau tableau « **Titre restaurant en fonction du taux d'emploi** »

De ce fait, le calcul de déduction des titres restaurant sera effectué sur ces mêmes modalités. Ce nouveau tableau permettra une attribution plus juste du nombre de titres restaurant arrondi à l'entier supérieur sur la base d'un temps complet.

Point 14 – Tableau des effectifs - modification

Total des emplois permanents

Effectif budgétaire : 468 postes (446)
 dont temps non complets : 209 (207)
Equivalents Temps complet : 390,53 (392,17)
Effectifs pourvus (permanents) : 365,80 (347,80)
Effectifs pourvus en ETP : 331,02 (314,61)
Effectifs non pourvus par des permanents : 102 (114)
Effectifs non pourvus : 39 (48)

Accroissement temporaires

Effectif budgétaire : 27 postes
 dont temps non complets : 16

Au 27 juin 2022, date de dernière modification du tableau en conseil municipal, le nombre de postes était de 446 postes créés dont 30 postes non pourvus.

Point 14 – Tableau des effectifs - modification

POSTES PERMANENTS – CRÉATION

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Culture et patrimoine	Responsable de lecture publique	-	-	Nouvelle organisation du service	Création du poste	Bibliothécaire	TC

POSTES TEMPORAIRES

Service concerné	Motif	Durée et période	Grade	quotité de travail
Direction culture, sport et initiatives locales	Recrutement d'un chargé de mission appui et coordination culturelle	Du 1 ^{er} février 2022 au 31 août 2023 (prolongation du besoin)	Attaché	TC
Service Moyens généraux	Recrutement d'un renfort pour l'encadrement du service	Du 1 ^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023	Attaché	TC
Service Vie associative et initiatives locales	Recrutement d'un renfort administratif (subventions)	Du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2023	Adjoint administratif	TC
Service Restauration collective et entretien ménager	Recrutement d'un renfort à la cuisine centrale	Du 1 ^{er} octobre 2022 au 31 janvier 2023	Adjoint technique	TC

Point 15 – Ouverture des commerces le dimanche – année 2023

Depuis 2014, des ouvertures dominicales de commerces sont autorisées sur la métropole en s'appuyant sur 3 principes:

- une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche,
- une attention particulière aux commerces de proximité,
- et un attachement au dialogue social territorial.

C'est donc sur la base d'accords passés entre les partenaires sociaux du territoire et les acteurs du commerce que les commerces de la métropole nantaise sont autorisés à ouvrir exceptionnellement certains dimanches.

Pour 2023, l'accord territorial signé le 26 septembre 2022 est favorable à l'ouverture des commerces, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m², les 3 dimanches suivants de 12 h à 19h:

- **dimanche 26 novembre 2023** pour les commerces de centre-ville, de centre-bourg et de quartier,
- **dimanche 10 décembre 2023** pour l'ensemble des commerces du territoire métropolitain,
- **dimanche 17 décembre 2023** pour l'ensemble des commerces du territoire métropolitain.

Point n° 16 – Nantes Métropole Aménagement (SPL) - approbation du rapport d'activité de l'année 2021

La Ville est actionnaire de la société publique locale (SPL) Nantes Métropole Aménagement dont l'objet est d'accompagner ses collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques. A ce titre, elle a pour objet d'accomplir tous les actes visant à la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme, la réalisation d'opérations de construction et l'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial.

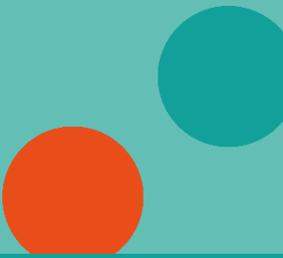
Après avoir été présenté à l'assemblée générale de la SPL, le rapport d'activité de Nantes Métropole Aménagement au titre de l'année 2021 est rapporté au conseil municipal en application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Concernant l'activité de la SPL sur le territoire communal, Nantes Métropole Aménagement accompagne, depuis 2020, la Ville sur le projet de renouvellement urbain de « l'îlot Boule d'Or », initié fin 2019 à la faveur d'une opportunité foncière. Afin d'étudier les potentiels de requalification et d'anticiper les enjeux de possibles mutations foncières sur l'îlot, la Ville a confié à la SPL une étude urbaine opérationnelle.

Nantes Métropole Aménagement dispose, par ailleurs, d'un contrat d'affermage conclu avec Nantes Métropole pour la période 2021-2025, pour assurer la gestion du patrimoine de 3 pépinières d'entreprises sur le territoire métropolitain, dont « Couëron Créatic » située sur les Hauts de Couëron.



Point 17 – Décisions municipales et contrats - information



Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, le conseil municipal a délégué à Madame le Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L. 2122-22 susvisé.

Sont portées à connaissance du conseil municipal, l'ensemble des décisions municipales prises par Madame le Maire en son nom depuis la dernière séance du conseil municipal.

Bonne soirée

